



Le 2 décembre 2015

L'honorable Jody Wilson-Raybould
Ministre de la Justice et procureure générale du Canada
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Madame la Ministre,

Au nom de l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS), j'aimerais vous offrir nos sincères félicitations pour votre récente nomination au poste de ministre de la Justice.

L'ACTS est une porte-parole nationale des travailleurs sociaux au Canada. Elle œuvre à renforcer et à la promouvoir la profession du travail social et à l'avancement des enjeux de justice sociale. Notre organisation est connue pour son engagement envers la justice sociale et les droits de la personne pour l'ensemble des Canadiens et, de ce fait, nous avons plaidé contre bon nombre des mesures mises de l'avant par le gouvernement conservateur précédent visant la réalisation de son programme de répression du crime. La promesse de votre gouvernement de provoquer un vrai changement dans des secteurs clés suscite beaucoup d'espoir chez nous.

L'ACTS trouve encourageantes les récentes déclarations de votre bureau portant sur votre intention de revoir bon nombre de points d'importance pour les travailleurs sociaux et la population qu'ils servent, notamment, sans s'y limiter : l'imposition de peines minimales; les lois ayant une incidence sur les personnes offrant des services sexuels en vertu de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*; l'importance d'une enquête immédiate et globale sur la question des femmes et des jeunes filles autochtones disparues et assassinées au Canada.

L'ACTS s'est opposée avec véhémence à plusieurs dispositions de la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*, lors de son adoption en mars 2012. En adoptant le projet de loi omnibus C-10, le gouvernement Harper a fait preuve d'un mépris total non seulement envers les pratiques exemplaires relevées par d'innombrables études fondées sur des faits, mais encore envers l'expérience vécue de travailleurs sociaux et des utilisateurs de leurs services. En effet, de nombreuses compétences se sont éloignées des peines minimales obligatoires en raison de l'escalade des coûts de l'incarcération et du manque d'avantages qu'elle engendre, tels des taux de criminalités plus faibles ou la réadaptation de délinquants.

En ce qui a trait aux droits et à la protection des personnes s'adonnant au commerce du sexe au Canada, l'ACTS est très préoccupée par la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*, qui rendra concrètement la prostitution illégale pour la première fois au Canada. L'ACTS s'unit aux nombreux groupes de femmes, organisations des droits de la personne et autres parties prenantes qui réclament la décriminalisation du commerce du sexe. La criminalisation de cette activité ne contribue qu'à paralyser et à mettre en danger les femmes et les hommes qui s'y adonnent.

Pour ce qui est de l'enquête sur la question des femmes et des jeunes filles autochtones disparues et assassinées, l'ACTS est encouragée par la promesse récente de votre gouvernement de consulter diverses collectivités autochtones et de les mettre à contribution dans l'élaboration d'une approche. De l'avis de l'ACTS, les populations touchées sont les plus à même de proposer des stratégies holistiques qui iront à la racine du problème, tout en aidant votre gouvernement à mettre en œuvre des méthodes efficaces et quantifiables pour éradiquer ces atrocités. L'ACTS continue de prier instamment le gouvernement fédéral de mettre ce processus en branle sans tarder.

Votre bureau n'a pas encore traité publiquement des modifications punitives au système de justice pénale canadien; l'ACTS est également profondément opposée à la notion d'une suramende compensatoire. En 2013, le projet de loi C-37, la *Loi sur la responsabilisation des contrevenants à l'égard des victimes*, rendait la suramende obligatoire. Cette pratique a été déclarée inconstitutionnelle par la Cour de justice de l'Ontario en 2014 et l'ACTS abonde dans le même sens. De telles suramendes contribuent dans bien des cas à priver de leurs droits certains groupes déjà marginalisés, tout en contribuant peu à soutenir les victimes de crimes.

Enfin, le projet de loi C-14, la *Loi sur la réforme de la non-responsabilité criminelle*, a apporté des modifications au processus législatif, qui pourraient mettre la sécurité du public en danger, limiter le rétablissement des victimes et causer des torts aux personnes vivant avec une maladie mentale.

Bien que l'ACTS reconnaisse que les modifications de février 2013 visaient à renforcer les droits des victimes et à assurer la sécurité du public, le fait que la *Loi* crée une nouvelle catégorie « d'accusés à haut risque » ne fait qu'accentuer davantage la stigmatisation de personnes aux prises avec une maladie mentale et qu'engendrer un climat de peur inutile chez les Canadiens. Ce projet de loi a été rédigé sans que l'on consulte les parties prenantes compétentes, en l'occurrence des professionnels de la santé mentale sachant que la société est mieux protégée lorsque les personnes trouvées non criminellement responsables reçoivent des services de réadaptation adaptés et qu'elles ne sont pas davantage criminalisées.

L'ACTS fonde beaucoup d'espoir que, sous votre gouverne, le système de justice pénale canadien pourra être restauré en éliminant les politiques ayant une incidence négative sur les populations vulnérables et en mettant en œuvre des pratiques qui soutiennent la dignité et la valeur de toutes les personnes. L'ACTS vous incite à abroger les mesures législatives qui contribuent à une victimisation accrue de certaines populations sans profiter à la société canadienne dans son ensemble, comme dans le cas des peines minimales obligatoires, des suramendes compensatoires

et de la criminalisation du commerce du sexe. L'ACTS est également confiante que vous mettez en branle immédiatement le processus d'enquête relatif aux femmes et aux jeunes filles autochtones disparues ou assassinées.

Comme vous le savez peut-être, mars est le Mois du travail social au Canada, au cours duquel les travailleurs sociaux s'unissent pour célébrer leur profession et pour reconnaître les domaines où du travail reste à faire. Il s'agirait pour nous d'une occasion idéale de rencontrer votre bureau. Veuillez accepter cette lettre comme une invitation à rencontrer l'ACTS, à votre convenance, pour discuter plus à fond de nos préoccupations et d'autres recommandations.

L'ACTS se réjouit à l'idée de vous soutenir ainsi que le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de changements positifs pour le Canada, les principaux de ces changements visant de renverser les mesures punitives et socialement irresponsables de répression du crime du gouvernement précédent.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Morel Caissie, M.Serv.Soc., TSI
Président, Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux